

TROPHÉE DES "ARCS DE BOIS"

Règlement

↳ Article 1 : Participation

- ✓ Le Trophée des "Arcs de Bois" est une compétition individuelle et par équipes réservée aux archers **débutants de l'année (1ère licence)** de toute catégories n'ayant **jamaïs** participé à une compétition et tirant avec un arc ** d'initiation.
- ✓ Les clubs participant au "Trophée" peuvent présenter plusieurs équipes.
- ✓ Les équipes peuvent être Jeunes (3 garçons ou 3 filles U11, U13, U15), Adultes (3 hommes ou 3 femmes U18 à S3), ou Mixtes et devront être définies **avant** le début de la compétition.

↳ Article 2 : Règlement des tirs

Les tirs s'effectuent en 2 séries de 10 volées de 3 flèches à la distance de **15 m** pour toutes les catégories.

- ✓ Blasons de **122 cm** pour les U11, U13, U15.
- ✓ Blasons de **80 cm** pour toutes les autres catégories, des U18 à S3.

↳ Article 3 : Récompenses

- ✓ Une médaille récompense les **3 premiers** archers de chaque catégorie.
- ✓ Un trophée récompense la meilleure équipe de chaque catégorie : catégorie Jeune, catégorie Adulte et catégorie Mixte. Le trophée d'origine récompense l'équipe qui totalise le plus grand nombre de points, et est acquis pour **une année**. Les **3 trophées** sont donc remis en jeu chaque année.

** Sont considérés comme arc d'initiation tous ceux vendus sous cette appellation, que la poignée soit en bois, en plastique (type Cartel, Rolan, ...) ou métallique (type KAP, EXE, CORE...), équipée **exclusivement** de branches d'initiation (vissées).

L'arc peut être équipé d'une stabilisation, d'un berger button, d'un clicker et d'un viseur.